

FICHE TECHNIQUE

ADAPTATIONS POUR LES FORMATIONS, LES EXAMENS ET LES SITUATIONS DE TRAVAIL

Mise à jour // **Janvier 2023**

Cette fiche unique vise à soutenir l'ensemble des partenaires **moniteurs, membres affiliés, gestionnaires aquatiques, sauveteurs et candidats** et est un complément au **Guide des certificats et des guides de formations de la Société de sauvetage**.

Cette fiche pourrait être mise à jour en fonction de l'évolution de la situation. Pour demeurer informé consultez la page COVID-19 de votre tableau de bord sur le site www.sauvetage.qc.ca

Exclusion des personnes symptomatiques des lieux de baignade ou de formation en présentiel.

Les personnes présentant des symptômes **d'une maladie respiratoire infectieuse doivent aviser la personne responsable et respecter les règles en vigueur dans l'établissement.**

Gestion des cas et des symptômes : lorsqu'une personne présente des symptômes, **elle doit porter les bons gestes pour diminuer les risques de contagion des autres personnes.**

- **Si elle a de la fièvre, elle reste à la maison;**
- **Si elle a de la toux, un mal de gorge ou de la congestion nasale, elle porte un masque.**

Pour les 10 jours suivant l'apparition des symptômes :

- **Garder une distance avec les autres, autant que possible;**
- **Privilégier les activités à distance;**
- **Éviter les événements sociaux non essentiels;**
- **Avisez les personnes fréquentées du risque de contagion.**

Faire un test rapide de dépistage de la COVID-19 dès l'apparition des symptômes pour vérifier s'il s'agit d'une infection à celui-ci.

PORT DU MASQUE MÉDICAL

Le port du masque médical n'est plus obligatoire. Cependant, les personnes désirant continuer à le porter sont libres de le faire.

DISTANCIATION PHYSIQUE

Comme nous rappelle l'INSPQ, la distanciation physique n'est plus une pratique obligatoire, mais demeure une pratique recommandée, et ce autant pour les participants et les moniteurs. Les mesures de distanciation (distanciation physique, barrières physiques ou port du masque de qualité) ne sont plus exigées, sauf exception. Cependant, elles restent des mesures recommandées.

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/coronavirus-covid-19/trousse-covid-19-guide-outils>

HYGIÈNE DES MAINS

- Faire la promotion et appliquer l'hygiène des mains (eau tiède et savon pendant au moins 20 secondes ou solution hydroalcoolique (au moins 60 % alcool) pendant au moins 20 secondes s'il n'y a pas d'accès à de l'eau et à du savon).
 - À l'arrivée et au départ du travail (ou du cours);
 - Après avoir toussé, éternué, s'être mouché ou s'être touché le nez ou la bouche;
 - Après avoir touché des surfaces fréquemment touchées (interrupteurs, poignées de porte, micro-ondes, rampes d'escalier, etc.);
 - Avant et après les pauses et les repas, lors du passage aux toilettes, à l'entrée et à la sortie des ascenseurs;
 - Avant le port et lors du retrait des équipements de protection;
 - Lorsque vous pensez que vos mains sont contaminées.

ÉTIQUETTE RESPIRATOIRE

Respecter et faire la promotion de l'étiquette respiratoire : tousser dans son coude replié, ou dans un mouchoir et se moucher dans un mouchoir que l'on jette immédiatement dans une poubelle fermée après utilisation, puis se laver les mains dès que possible. Il faut éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche avec les mains ou des gants.

NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES SURFACES FRÉQUEMMENT TOUCHÉES ET DES ÉQUIPEMENTS

- Le nettoyage des outils et des équipements partagés est facultatif, sauf s'ils sont visiblement souillés (comme le mirador et bouée tube). Cette pratique reste recommandée comme une bonne pratique pour limiter la propagation des micro-organismes;
- Nettoyer les installations sanitaires minimalement à chaque quart de travail et les désinfecter quotidiennement (article 165 du RSST);
- Nettoyer les aires de repas après chaque repas et les désinfecter quotidiennement (article 153 du RSST).

NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES MANNEQUINS POUR LA RCR AVEC DES POUMONS (selon la meilleure option et dans l'ordre de préférence) :

Désinfecter les mannequins selon la procédure **du Manuel canadien de sauvetage page 7-17**

Il n'y a plus de ratio à respecter concernant l'usage des mannequins. Cependant :

- Les candidats ventilent avec le masque de poche muni d'un filtre viral (si ce dernier est disponible pour tous);

- Si masque de poche sans filtre viral : changement de poumons et désinfection selon la procédure entre chaque candidat.

MATÉRIEL DE SECOURS, DE FORMATION ET D'ENTRAÎNEMENT

Toujours suivre les recommandations pour le nettoyage et la désinfection si on prévoit un échange entre les participants. Les dyades peuvent continuer à se faire, mais demeurent une pratique recommandée et non obligatoire.

La désinfection doit se faire adéquatement à la fin de l'activité et non entre chaque usage.

INFORMATIONS IMPORTANTES À RÉVISER POUR LES COURS ET LE TRAVAIL DE SURVEILLANCE AQUATIQUE

Pour le Moniteur Premiers soins et le Gestionnaire de lieu de baignade – à réviser avant de donner une formation, un examen initial de qualification, un examen de requalification ou d'organiser un entraînement

- 1) Guide de normes sanitaires en milieu de travail - COVID-19 : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/coronavirus-covid-19/trousse-covid-19-guide-outils>
- 2) COVID-19 : Nettoyage et désinfection de surfaces : <https://www.inspq.qc.ca/publications/3054-nettoyage-desinfection-surfaces-covid19>
- 3) La maladie à coronavirus (COVID-19) au Québec : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>
- 4) COVID-19 : Mesure de prévention en milieu de travail : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2911-mesures-milieu-travail-covid19>

Note importante

Les recommandations contenues dans cette fiche ne s'adressent qu'aux Sauveteurs nationaux et non aux professionnels de la santé qui sont formés en soins pré hospitaliers (dont les techniciens ambulanciers paramédicaux), ni aux premiers répondants, tels que définis dans la Loi sur les services pré hospitaliers d'urgence. Ces derniers doivent se référer aux mesures de la Direction médicale nationale des services pré hospitaliers d'urgence : https://www.urgences-sante.qc.ca/wp-content/uploads/2020/07/Document-de-pr%C3%A9cision-protocoles-MRSI_2020-07-09-17h.pdf